

## 15 - Exercice 2013 - Budget annexe des forêts communales - Affectation des résultats de l'exercice 2012 en application de la nomenclature M14

**Mme l'Adjointe PRESSE, Rapporteur** : Le budget annexe Forêts Communales est soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 qui stipule notamment que :

▪ Le résultat de la section d'investissement de l'exercice écoulé ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et fait l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Si un autofinancement complémentaire de la section d'investissement a été prévu au budget précédent, c'est à l'occasion de l'affectation du résultat d'exploitation dudit exercice que se matérialisera l'inscription budgétaire et comptable réelle de celui-ci.

▪ Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du Compte Administratif dudit exercice.

Les résultats de l'exercice 2012 du budget annexe sont les suivants :

### ⇒ Section d'investissement

▪ Solde des réalisations 2012	244 757,41 €
▪ Solde des restes à réaliser 2012	<u>- 120 451,97 €</u>
	124 305,44 €

### ⇒ Section de fonctionnement

▪ Dépenses réalisées	- 593 387,80 €
▪ Recettes réalisées	<u>593 387,80 €</u>
	0,00 €

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture 2012 de la section d'investissement comme suit :

- 120 451,97 € à la couverture du déficit des restes à réaliser 2012,
- 124 305,44 € aux travaux restant à réaliser pour la mise en conformité des parcs animaliers de la forêt de Chailluz, à des travaux sur des bâtiments aux Grandes Baraques et à des travaux sur la voirie forestière.

**Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, à inscrire les crédits y afférents par décision modificative n° 1 au budget de l'exercice courant du budget annexe Forêts Communales tels que définis dans le tableau ci-après :

Imputation		Dépenses	Recettes
001/001 CS 34000	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		244 757,41
21/2128.00F514 CS 34000	Autres agencements et aménagements de terrains - Domaine des forêts communales	65 000,00	
21/21318.00F514 CS 34000	Constructions - Autres bâtiments publics - Domaine des forêts communales	44 305,44	
21/2151.00F514 CS 34000	Réseaux de voirie - Domaine des forêts communales	15 000,00	
<b>Total investissement</b>		<b>124 305,44</b>	<b>244 757,41</b>

## BUDGET ANNEXE FORETS

## RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2012

FORETS	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2012 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2012
INVESTISSEMENT	231 072,69		13 684,72	244 757,41 (1)+(3)
EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00	0,00 (1)+(2)+(3)
TOTAL	231 072,69	0,00	13 684,72	244 757,41

## RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

FORETS		INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
<b>RECETTES</b>				
Prévisions budgétaires totales	A	209 000,00	663 843,00	872 843,00
Titres de recettes émis	B	208 693,99	593 387,80	802 081,79
(y compris recettes rattachées à l'exercice)				
Réduction de titres	C	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	D=B-C	208 693,99	593 387,80	802 081,79
Restes à réaliser	E	0,00		0,00
<b>DEPENSES</b>				
Autorisations budgétaires totales	F	440 072,69	663 843,00	1 103 915,69
Engagements	G	315 461,24	595 708,04	911 169,28
Mandats émis	H	195 009,27	595 708,04	790 717,31
(y compris dépenses rattachées à l'exercice)				
Annulation de mandats	I	0,00	2 320,24	2 320,24
Dépenses nettes	J=H-I	195 009,27	593 387,80	788 397,07
Dépenses engagées non mandatées	K=G-H	120 451,97		120 451,97
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>				
Excédent	D-J	13 684,72		13 684,72
Déficit	J-D			0,00
<b>Restes à réaliser</b>				
Excédent	Si E > K → (E-K)			0,00
Déficit	Si K > E → - (K-E)	-120 451,97		-120 451,97

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 1 et 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.*